

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

Convocation : 05 Septembre 2016

LE MARDI TREIZE SEPTEMBRE DEUX MIL SEIZE, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absents excusés : Mme CORDEAU Marie-Odile

Pouvoirs : Mme CORDEAU Marie-Odile à Monsieur BILLON Michel

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. PICHARD est élu secrétaire de séance.

M. le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Décision budgétaire modificative.

1. Le point sur les travaux en cours :

- Aménagement de la mare de la rue d'Orléans

- Planning

Les travaux devaient débuter dès la fin d'Août et durer environ 90 jours.

M. le Maire informe que le bureau de contrôle APAVE a été retenu pour la mission de coordination SPS. Celui-ci a fait cesser le chantier pour effectuer des diagnostics plomb et amiante. Un diagnostiqueur DIAGNOSTIC AVENIR a été sollicité en urgence pour faire des prélèvements dans la géo membrane et le béton de la mare.

Monsieur le Maire indique qu'un retard d'un mois a été estimé sur le commencement des travaux.

- Choix du Coordonnateur : APAVE

Mission de coordonnateur SPS : contrat de prestation

Montant du devis : 1 530 € HT SOIT 1 836 € TTC

- Diagnostic amiante :

Diagnostics Avenir à LEVAINVILLE

Coût : 150 € forfait + 70 € par analyse.

Le Conseil Municipal approuve le choix du bureau de contrôle et le diagnostiqueur.

- Travaux de voirie Rue de la République et Rue de Chartres

- Planning

Les travaux débuteront à compter du 19 septembre pour environ 40 jours par l'entreprise EIFFAGE Route. Les réunions de chantier auront lieu les mardis matin à 9h00.

M. le Maire précise que la borne électrique installée rue de la République par l'entreprise DHENNIN n'a pas été mise selon les cotes prévues initialement et doit faire l'objet d'une mise à niveau.

- Bordures caniveaux d'Ensonville : Devis Eiffage Route

1) Elargissement du bateau en conservant les pavés : 3 310,00 HT soit 3 972,00 TTC

2) Rénovation bordures et caniveaux sur un linéaire de 90 m : 11 775,00 HT 14 130,00 TTC

Après discussion l'ensemble du conseil municipal approuve la solution n°2 pour la rénovation bordures et caniveaux sur le linéaire de 90 m et mandate M. le Maire pour négocier ce devis.

- Aménagement carrefour d'Ossonville par le Conseil Départemental

- Bilan

Aménagement réussi. Très bon retour.

2. Proposition de vente d'un jardin

Proposition de M. BAVANT Luc, héritier de M. BAVANT Pierre.

Parcelle cédée : E 99 / Prix demandé : 3 750 €



Parcelle à vendre

Parcelles appartenant à la commune

M. Le Maire présente la proposition d'acquisition de la parcelle de Monsieur BAVANT Pierre de la part de Monsieur BAVANT Luc, son héritier, pour la somme de 3 750,00 €.

L'ensemble du conseil municipal valide cette proposition et confie à Maître Pipere, notaire à Voves la rédaction de l'acte.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte.

3. Répartition des 108 enfants inscrits pour la rentrée scolaire

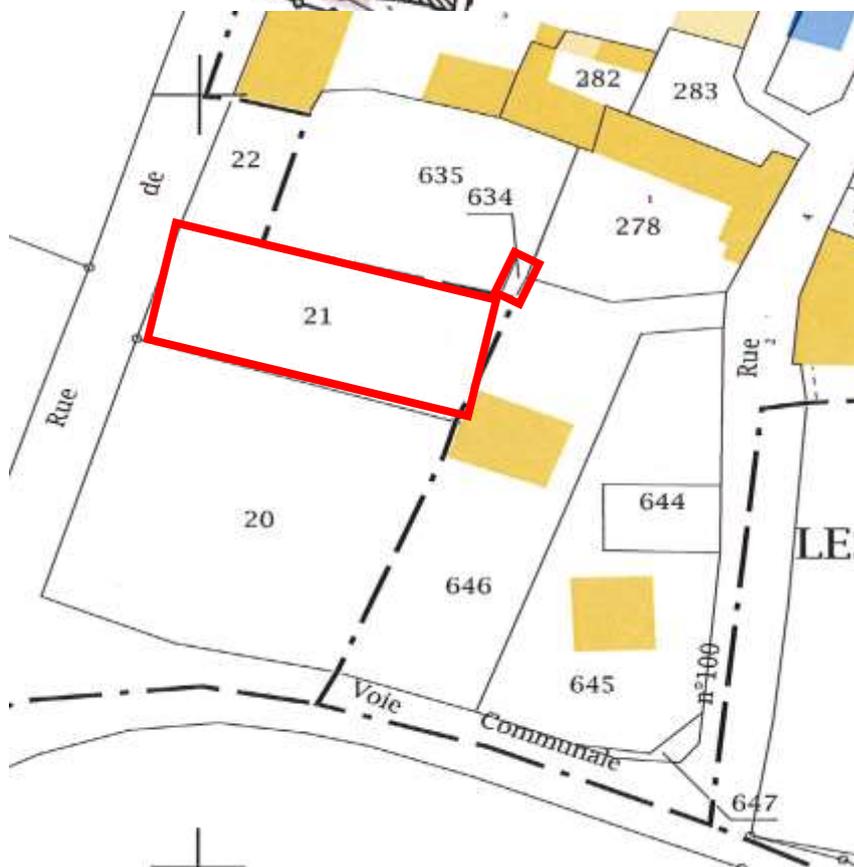
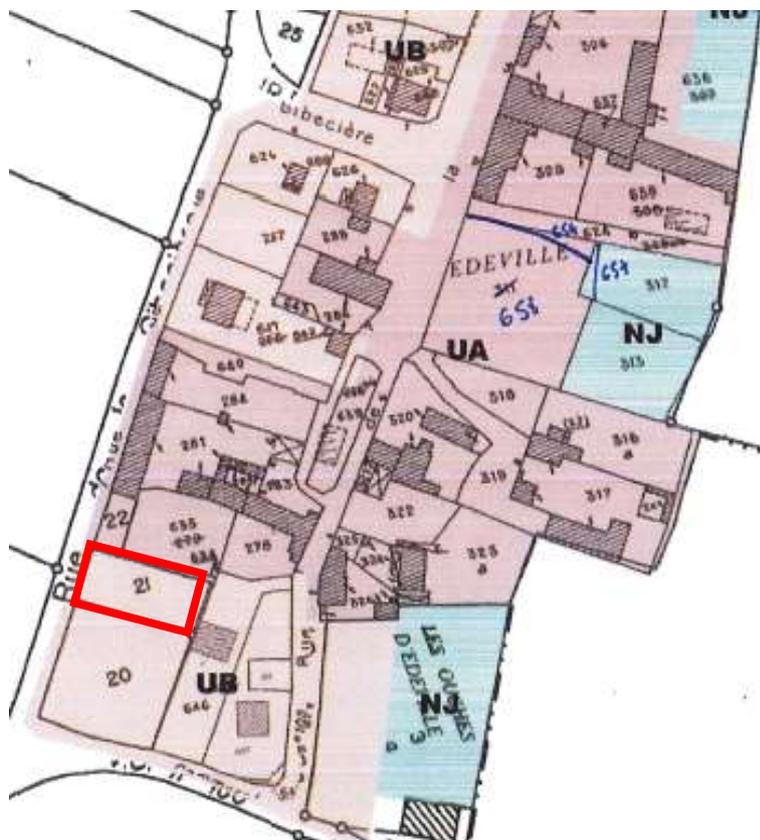
<i>Classes</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Enseignants</i>
Petite/Moyenne section	21	Mme ARRACHART Myriam
Moyenne/Grande section	19	Mme LESONGEUR Emmanuelle
CP/CE1	21	Melle BAZOGE Anouchka
CE1/CE2	21	Mme AGOSTO Claude (Directrice)
CM1/CM2	26	Mme RAYON Madeleine

Effectifs en légère baisse. Cette baisse est générale sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne.

4. Examen d'une demande de CU

M. Michel ROYER, héritier MAINGOT demande si les parcelles cadastrées C634 et ZX21 (superficie globale 582 m²) situées à EDEVILLE sont constructibles.

Si construction, nécessité de prévoir l'extension du réseau d'eau jusqu'à cette parcelle.



Après discussion, l'ensemble du conseil municipal s'engage à desservir en eau cette parcelle dans le cas où le CU serait positif.

5. Proposition du Conseil Départemental de déclassement de Routes Départementales traversant la commune et les hameaux

M. le Maire explique que le département d'Eure et Loir est le deuxième département français au niveau de la longueur de voirie. Compte tenu que le Conseil Départemental n'a plus les moyens d'entretenir les routes, il a fait le choix de privilégier les axes les plus empruntés et de transférer un certain nombre de routes aux communes.

Présentation du schéma de déclassement en voie communale ou en C5* de sections pour la commune d'Ouarville :

- de la RD 132
- de la D 334 et D 334.2
- des D 939 et D 17 intra-muros bourg d'Ouarville

*C5 : Classement des routes en voies secondaires avec un entretien minimum se limitant à un entretien des bas-côtés une fois par an et rebouchage des nids de poules.

Si ce projet abouti, le Conseil Municipal opterait pour la reprise de ces voiries dans le domaine communal. Ceci étant, des modifications sont à opérer sur le schéma proposé.

6. Eure et Loir Numérique : renouvellement convention BLR sur le château d'eau

Convention comportant une clause financière : redevance de 150 € HT annuelle pour occupation d'un site communal (château d'eau) par des antennes relais.

Le conseil accepte le renouvellement de ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7. Résidence du Grenier à blé : approbation bilan SAEDEL 2015

Monsieur le Maire présente le bilan financier 2015 de la SAEDEL pour lequel il présente un résultat positif 0 (+158€).

Au 30 juin 2016, tous les lots sont attribués dont 1 réservé à la commune.

3 permis de construire ont été déposés début septembre.

Financement des logements sociaux subventionnés à hauteur de 170 000 €, 21 250 € par logement (Conseil Départemental, Régional et Commune)

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu d'activités de l'opération de la SAEDEL pour 2015.

8. Maintenance Informatique : renouvellement du contrat SEGILOG

Reconduction du contrat de cession du droit d'utilisation des logiciels, du développement de nouveaux logiciels, de la maintenance et de la formation aux logiciels.

Ce contrat est établi pour une durée déterminée de 3 ans à compter de sa prise d'effet.

Coût de la prestation :

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| - Cession et droit d'utilisation : | 1 773,00 € HT |
| - Maintenance : | 197,00 € HT |
| | <hr/> |
| | 1 970,00 € HT |

soit pour 3 ans =

5 910,00 € HT
<hr/>
7 092,00 € TTC

L'assemblée valide le renouvellement du contrat Segilog.
M. le Maire est autorisé à le signer.

9. Création d'un cabinet médical

M. le Maire présente l'esquisse du futur éventuel cabinet médical proposé par le cabinet d'architecture SEMICHON.

M. le Maire est autorisé à engager les démarches auprès de l'architecte pour poursuivre les études et approfondir le projet.

10. Projets éoliens secteur Canton Vovéen :

M. le Maire fait part des différents projets et résultats éoliens sur le secteur d'Ouarville.

- Projet de Moinville : Refus de la Préfecture au titre des exploitations classées pour l'exploitation d'un parc éolien par la SAS Beauce Energie sur la commune de Moinville la Jeulin. : zone militaire (entraînement des équipages d'hélicoptères)
- Informations projet de Réclainville/Moutiers : Prescription d'une enquête publique du 15 Septembre 2016 au 15 octobre 2016 inclus sur l'installation de 7 éoliennes par la SAS BEAUCE ENERGIE. Ouarville incluse dans le périmètre d'enquête

Commissaire enquêteur : M. YVERNAULT.

Date	Horaires	Lieu
JEUDI 15 SEPTEMBRE	9 h 00 à 12 h 00	Mairie de RECLAINVILLE
MARDI 20 SEPTEMBRE	14 h 00 à 17 h 00	Mairie de MOUTIERS
LUNDI 26 SEPTEMBRE	14 h 00 à 17 h 00	Mairie de RECLAINVILLE
MERCREDI 5 OCTOBRE	9 h 00 à 12 h 00	Mairie de MOUTIERS
SAMEDI 15 OCTOBRE	9 h 00 à 12 h 00	Mairie de RECLAINVILLE

Le conseil peut intervenir à deux reprises par délibération :

- 1) sur le principe même de l'implantation des éoliennes (dès l'ouverture de l'enquête)
- 2) suite aux observations émises lors de l'enquête.

L'ensemble du conseil ne donne pas d'avis sur le projet d'implantation d'éoliennes ci-dessus.

11. Logement 10 résidence du Moulin

- Loyer :

Monsieur le Maire explique qu'une délibération complémentaire a été effectuée relative au montant du loyer. En effet, celui-ci n'avait pas été détaillé.

Il est précisé que le montant du loyer est de 490 € répartis de la manière suivante :

- loyer : 482 €
- charges (taxe déchets ménagers) : 13 €

- Coût financier des travaux de réfection du logement :

- Peinture : 7 008,80 € TTC
- Electricité : 2 410,57 € TTC
- Plomberie : 3 862,30 € TTC
- Maçonnerie : facture non reçue à ce jour

TOTAL : 13 281,67 € TTC

- Décision modificative paiement des travaux de réhabilitation en investissement. Non prévu au budget 17 000 €

Afin de régler les travaux de rénovation du logement en investissement, le conseil valide la proposition de décision modificative :

a/ Section de fonctionnement :

Compte 6228 – chapitre 11 :	- 17 000 €
Compte 023 :	+ 17 000 €

b/ Section d'investissement :

Compte 21318 – chapitre 21 :	+ 17 000 €
Compte 021 :	+ 17 000 €

12. Questions diverses

- Plaquette Communale

Très bon retour.

Remarque : le comité des fêtes est inexistant dans les fiches composant la plaquette.

- Site internet :

Site convivial.

Une erreur sur l'horaire de collectes sélective a été faite : lundi ou lieu de mardi ;

Onglet « Entreprises » : M. le Maire demande aux élus s'il est intéressant de répertorier les entreprises agricoles (ETA etc...) ;

Attention à l'adresse correspondante à la zone d'activité de la Croix d'Auneau – Ne plus indiquer Route d'Edeville. De ce fait, faut-il renommer cette voie et numérotter les bâtiments ?

- Vœux à la population en 2017 : Proposition le dimanche 8 Janvier
- Demande location : Paroisse le samedi 7 janvier de 14 h 00 à 17 h 30

- Naissances de petits enfants chez :

M. ORSINI : Côme

M. DUBIEF : Léandre

M. CHAPISEAU : Lena

TOUR DE TABLE :

M. Seille demande :

- s'il n'est pas possible de faire venir le pizzaïolo de Denonville sur Ouarville.
- s'il est possible de couper des arbres à Edeville au niveau de l'arrêt de bus.

Le problème d'odeurs du poste de refoulement de la rue de la République est en cours de résolution. Monsieur PINGUENET a contacté l'entreprise qui s'est occupée des travaux. Celle-ci doit intervenir prochainement.

Mme Bauer indique que le CCAS a reconduit la même troupe « Rue St Vincent » pour l'animation du repas des anciens prévu le dimanche 20 novembre prochain (3^{ème} dimanche de novembre).

Deux propositions ont été faites dont celle qui est retenue pour cette année : les années 60/70 en Trio.

Prochain Conseil le 18 octobre 2016.

La séance est levée à 22 h 30.

Copie intégrale,
Le Maire.